

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. BOURDOLLE Philippe).

Secrétaire de séance : Mme Mathilde WISSOCQ

Affiché le : 07/07/2023

### **8. Convention de mise à disposition concernant un bureau à la maison de la culture entre la commune de Boisseuil et Madame Aurore Ferry, orthoptiste.**

Par délibération en date du 11 mai dernier le conseil municipal a validé la signature d'un bail à usage exclusivement professionnel avec Madame Aurore Ferry, orthoptiste pour un bien situé côté cour du cabinet médical au 6 route de Toulouse.

L'emménagement prévisionnel était prévu pour début septembre à la place du Docteur Céline Hoellinger. Toutefois, au vu du calendrier des travaux concernant les nouveaux locaux du Docteur Céline Hoellinger, l'emménagement pourrait être décalé de plusieurs mois.

Ainsi et afin que Madame Aurore Ferry puisse poursuivre son activité sans une interruption trop importante, elle pourrait s'installer dans la salle Mazabraud de la maison de la culture située rue Antoine Blondin.

Une convention de mise à disposition temporaire pourrait être signée afin de définir les engagements de chacun avec un loyer mensuel de 400 € et des charges mensuelles de 50 € soit un total de 450 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition avec Madame Aurore Ferry, orthoptiste, pour la salle Mazabraud de la maison de la culture située rue Antoine Blondin ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

